

Libérer du temps médical grâce à 10 000 assistants médicaux sur le territoire

→ Notre objectif

Passer de 4 000 À 10 000 ASSISTANTS MÉDICAUX D'ICI FIN 2024 partout sur le territoire pour redonner du temps médical aux professionnels de santé et donc libérer des consultations pour les patients.

En moyenne, un assistant médical permet de libérer 1 À 2 CONSULTATIONS PAR JOUR par professionnel de santé.



Un assistant médical, pour quoi faire ?

L'assistant médical épaulé le professionnel de santé (médecin généraliste ou spécialiste) dans son quotidien. C'est le professionnel de santé qui décide des missions qui lui incombent.

Un assistant médical peut :

- Aider à la consultation (prise des constantes, aide au déshabillage, assistance à la réalisation d'actes techniques, mise à jour des dossiers...)
- Assurer le suivi du dossier des patients et la coordination du parcours de soin des patients avec les autres professionnels de santé
- Prendre en charge la partie administrative du cabinet et l'accueil des patients

Notre plan pour y parvenir :

1. Faire connaître le métier aux médecins et aux publics cibles

L'objectif est d'engager une campagne d'information et de sensibilisation individualisée à destination des médecins libéraux et des publics cibles susceptibles de devenir assistant médical (secrétaires médicaux et administratifs, professionnels de santé en reconversion,...)

2. Simplifier et mieux accompagner l'emploi d'un assistant médical par les médecins

65 millions d'euros en 2023 et 2024 seront consacrés à soutenir l'emploi de 10 000 assistants médicaux en déployant les nouvelles aides conventionnelles simplifiées permises par le règlement arbitral de la convention médicale. La possibilité sera donnée aux médecins en exercice regroupé d'embaucher un assistant médical au titre de la structure et non à titre individuel et un appui aux médecins libéraux dans l'aménagement et/ou l'agrandissement de leurs locaux pour permettre l'accueil d'un assistant médical sera proposé.

3. Adapter la formation pour mieux répondre aux attentes des acteurs et travailler à la création d'un véritable métier à moyen-terme

Ces ajustements consisteront en la diminution du nombre d'heures de formation, la mise en oeuvre effective des dispenses d'ores et déjà disponibles, le développement de la formation à distance et la modularité de la formation, ainsi que le développement de la formation avant embauche.

1

Libérer du temps médical grâce à 10 000 assistants médicaux sur le territoire



Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

« Grâce notre dispositif d'aide à l'emploi, près de 4 500 assistants médicaux ont été recrutés par des médecins, qui ont ainsi pu libérer du temps médical pour recevoir davantage de patients. Aujourd'hui, l'emploi d'un assistant médical permet au médecin une organisation optimisée et le suivi de 10% de patients supplémentaires en moyenne. Il ne s'agit pas de travailler plus mais mieux et différemment, comme le confirment de nombreux témoignages de médecins. Cette aide financière à l'emploi d'assistants médicaux est désormais assouplie et pérennisée dans le temps : ainsi, depuis le mois de mai, le règlement arbitral facilite le recrutement d'assistants médicaux par l'ensemble des médecins et met en place un soutien financier durable pour un recrutement à mi-temps ou à temps plein. »

Alain A., médecin généraliste

« L'embauche d'un assistant médical est facilitée par l'Assurance maladie et l'aide versée nous permet de couvrir tous les frais de gestion et le salaire complet. Le patient est d'abord vu par l'assistant médical, qui va constituer le dossier, reprendre ses antécédents et assurer le suivi. Cela me fait gagner entre 30 et 45 minutes de consultation, mais c'est aussi un allègement de la charge mentale. Le patient se sent accompagné et en sécurité car il sait qu'il peut compter sur son assistant médical et son médecin, c'est une véritable plus-value. »

Claire C., assistante médicale

« Mon rôle est d'accueillir les patients, de constituer le dossier, d'assurer la prise de rendez-vous, de les orienter vers un spécialiste et même de les aider à constituer des dossiers pour la prise en charge du handicap ou pour l'accueil en EHPAD. J'ai un temps dédié avec le patient qui me permet d'identifier sa situation personnelle, il y a une vraie proximité, il sait qu'il peut compter sur moi et me parler. Je suis identifiée et reconnue par le patient, il m'envoie ses comptes-rendus afin que je puisse assurer la mise à jour du dossier et la transmission avec le médecin. »

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé

- **Un gain de temps :** déchargé des tâches administratives, épaulé dans l'accueil des patients et la préparation de la consultation, je libère du temps pour mon cœur de métier, le soin

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Une meilleure qualité de soins :** avant de me voir, mon médecin a déjà pris connaissance de mon dossier et des examens réalisés (radio, prise de sang...)
- **Un meilleur accès aux soins :** grâce à des consultations qui se libèrent, obtention plus rapide d'un rendez-vous avec le médecin généraliste et aide à la prise de rendez-vous avec un spécialiste

